

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 DÉPARTEMENT DU DOUBS
 CANTON : BAVANS
 COMMUNE : BAVANS (25550)
 N° INSEE : 25048

Tampon Sous-préfecture

N° 26/2019

Nos réf. : AT/HT/DB/MCR

**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DÉLIBÉRATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

SOUS - PREFECTURE
 19 AVR. 2019
 MONTBELIARD

DATE DE CONVOCATION : 02/04/2019	L'an deux mil dix neuf le onze avril à vingt heures,
DATE D'AFFICHAGE : 11/04/2019	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Agnès TRAVERSIER, Maire
NOMBRE DE CONSEILLERS : <i>En exercice : 27</i> <i>Présents : 18</i> <i>Votants : 25</i> <i>Ayant donné procuration : 7</i> <i>Absents excusés : 2</i> <i>Absent : 0</i> <i>Exclu : 0</i>	<i>Présents :</i> TRAVERSIER Agnès, ATAR Nathalie, DURY Bernard, JELIC Céline, GRISEY David, LIPSKI Jean-Pierre, MORANDINI-HENRICI Séverine, VILMINOT Pascal, MULLER-FRAS Stéphanie, BORNE Aurélien, FRANÇOIS Claudine, BEDEZ Christian, PLANÇON Aurélie, GROSJEAN Aline, MÉRAUX Jocelyne, RADREAU Sophie, LOUYS Jean-Pierre, HERGAS Jasminska. <i>Était représentés :</i> LALAOUA Nora, SEGAUD Grégoire, DELMARRE Véronique, GORGULU Alpay, GLAB Grégory, CLAUDON Pierre, MORASCHETTI Élisabeth.
OBJET : <i>Taux des taxes communales</i> <i>Année 2019</i>	<i>Procurations données :</i> LALLAOUA Nora a donné procuration à JELIC Céline, SEGAUD Grégoire a donné procuration à TRAVERSIER Agnès, DELMARRE Véronique a donné procuration à MULLER-FRAS Stéphanie, GORGULU Alpay a donné procuration à LIPSKI Jean-Pierre, GLAB Grégory a donné procuration à BEDEZ Christian, CLAUDON Pierre a donné procuration à LOUYS Jean-Pierre, MORASCHETTI Élisabeth a donné procuration à RADREAU Sophie. <i>Absents excusés :</i> NOIROT Catherine, ADDE Patrick.
RÉSULTAT DU VOTE : - <i>Pour : 25</i> - <i>Contre : 0</i> - <i>Abstention : 0</i>	Aurélie PLANÇON est nommée secrétaire de séance.

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Les bases nettes d'imposition de la commune pour l'année 2019 telles qu'elles ont été notifiées par les services fiscaux sont les suivantes :

Taxes	Pour mémoire, bases de l'année 2018	Bases notifiées	Taxes
Taxe d'habitation	4 641 653	4 765 000	12,43%
Taxe sur le foncier bâti	3 415 481	3 518 000	25,64%
Taxe sur le foncier non bâti	23 288	23 600	33,49%

Compte tenu de ces bases d'imposition, des allocations compensatrices d'allègements fiscaux et du produit attendu des taxes directes locales qui se voient appliquer un taux national (CVAE, IFER, TASCOM), le produit fiscal nécessaire à l'équilibre du budget 2019 est de **1 684 344 (ne prend pas compte du montant de la dotation de compensation réforme TP qui sera notifié par les Services de la DDFIP dans le courant de l'année 2019)**

Pour atteindre ce produit fiscal, Madame le Maire propose de maintenir les taux au niveau voté en 2018.

Cette décision donnerait les rendements suivants :

Taxes	Pour mémoire, taux votés en 2018	Bases d'imposition notifiées	Taux proposés	Produits
Taxe d'habitation	12,43%	4 765 000	12,43%	592 290
Taxe sur le foncier bâti	25,64%	3 518 000	25,64%	902 015
Taxe sur le foncier non bâti	33,49%	23 600	33,49%	7 904
			Total	1 502 209

Vu le code général des impôts, notamment ses articles 1636 B *sexies* et suivants,
Vu l'état de notification des bases d'imposition des taxes directes locales,
Vu le projet de budget primitif 2019,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Par 25 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

FIXE les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2019 :

Taxes	Pour mémoire, taux votés en 2018	Bases d'imposition notifiées	Taux votés	Produits
Taxe d'habitation	12,43%	4 765 000	12,43%	592 290
Taxe sur le foncier bâti	25,64%	3 518 000	25,64%	902 015
Taxe sur le foncier non bâti	33,49%	23 600	33,49%	7 904
			Total	1 502 209

CHARGE Madame le Maire de notifier ces décisions aux services préfectoraux.

Fait et délibéré à Bavans, le 11/04/2019
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme



DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE
Transmise à la Préfecture le 11/04/2019
Publiée le 11/04/2019.....
DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME
Le Maire

[Signature]

COMMUNE : 048 BAVANS

ARRONDISSEMENT : 25 MONTBELIARD

TRESORERIE SPL : TRES MONTBELIARD DEUX VALLEES



N° 1259 COM (1)

TAUX
FDL
2019

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2019

I - RESSOURCES FISCALES A TAUX CONSTANTS

Table with 5 columns: Bases d'imposition effectives 2018, Taux d'imposition communaux de 2018, Taux d'imposition plafonnés 2019, Bases d'imposition prévisionnelles 2019, Produits à taux constants. Includes rows for Taxe d'habitation, Taxe foncière (bâti), Taxe foncière (non bâti), CFE, and a Total row.

II - DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

1. PRODUIT DES TAXES DIRECTES LOCALES ATTENDU POUR 2019. Includes fields for Product nécessaire à l'équilibre du budget, Total allocations compensatrices, Product des IFR, Product de la CVAE, and Prélèvement GIR.

2. CALCUL DES TAUX 2019 PAR APPLICATION DE LA VARIATION PROPORTIONNELLE

Table with 5 columns: Taux de référence de 2018, COEFFICIENT DE VARIATION PROPORTIONNELLE, Taux de référence 2019, 3. TAUX VOTES, Bases d'imposition prévisionnelles 2019, Produit correspondant. Includes rows for Taxe d'habitation, Taxe foncière (bâti), Taxe foncière (non bâti), CFE, and a Total row.

A BESANCON

Le DIRECTEUR DEP. DES FINANCES PUBLIQUES

PIERRE ROYER

le 06 MARS 2019

Le préfet,

le

A BAVANS

Le maire,

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS



A. TRAVENSIER

FEUILLET A RETOURNER AUX SERVICES PREFECTORAUX EN TROIS EXEMPLAIRES, ACCOMPAGNE DE LA DELIBERATION DE VOTE DES TAUX

2019/114

COMMUNE : 048 BAVANS

ARRONDISSEMENT : 25 MONTBELIARD

TRESORERIE SPL : TRES MONTBELIARD DEUX VALLEES

N° 1259 COM (2)

TAUX

FDL

2019



ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2019

III – INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

1. DETAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES (13)

- Taxe d'habitation : 62 602
- Taxe foncière (bâti) : 1 849
- a. Personnes de condition modeste : 0
- b. ZFU, baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte : 1 806
- c. Exonération de longue durée (logements sociaux) : 813
- Taxe foncière (non bâti) : 813
- Taxe professionnelle / CFE :
- a. Réduction des bases des créations d'établissements : 0
- b. Exonération en zones d'aménagement du territoire : 0
- c. Autres allocations : 0
- Dotations pour perte de THLV :

2. BASES NON TAXEES (14)

- Bases exonérées par le conseil municipal
- Taxe foncière (bâti)
- Taxe foncière (non bâti)
- Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)
- Bases exonérées par la loi
- Taxe foncière (bâti)
- Taxe foncière (non bâti)
- Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)
- Bases exonérées par la loi au titre des terres agricoles
- 3. CVAE (15)**
- a. CVAE : part nette versée par les entreprises
- b. CVAE : part dégrévée
- c. CVAE : part relative aux exonérations compensées
- d. CVAE : part relative aux exonérations non compensées

4. PRODUIT DES IFR (8)

- Éoliennes & hydroliennes
- Centrales électriques
- Centrales photovoltaïques
- Centrales hydrauliques
- Transformateurs
- Stations radioélectriques
- Gaz – Stockage, transport...

5. ELEMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX (16)

	Taux moyens communaux de 2018, au niveau départemental (14)		Taux 2018 des EPCI (16)	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2019 (col.15 – col.16)
	national (13)	départemental		
Taxe d'habitation.....	24,54	23,78	9,53000	51,82
Taxe foncière (bâti).....	21,19	20,08	0,86000	52,12
Taxe foncière (non bâti).....	49,67	23,48	1,68000	122,50
CFE.....	>>>	>>>	>>>	>>>

MAJORATION SPECIALE DU TAUX DE CFE (17)

Taux communal majoré à ne pas dépasser	Taux maximum de la majoration spéciale
>>>	>>>
Taux moyen pondéré des taxes d'habitation et foncières de 2018 : national	communal
>>>	>>>

Taux de CFE perçue en 2018 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique : 25,47

DIMINUTION SANS LIEN (18)

Année au titre de laquelle la diminution sans lien a été appliquée

Année au titre de laquelle les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés